Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260205-11_02_2026-DE

SEANCE DU 05 février 2026

Le cinq février deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2026	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N° 11.02.2026 : choix date fête communale 2026 :

Le Maire rappelle le contexte, les Noctambals, festival organisé par l'association le bal Monté sur le site de Clérin du 10 au 12 Juillet a lieu en même temps que le Pardon de Saint-Clet.

Considérant que les avis sont variés et divergent, le Maire propose de mettre au vote la date à laquelle organiser la fête locale :

Après en avoir délibéré, avec 4 voix pour et 5 voix contre la date du 11/07/26, 5 voix pour la date du 04/07/26 et 4 voix contre ainsi que 2 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer la date du samedi 04 juillet 2026 pour la fête communale

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS